

Organisme de formation

Ufcv

18 rue Catherine Ségurane – 06300 NICE

Tél. 04 83 76 09 82

Contact : M. Frédéric Danesi

formationpro-paca@ufcv.fr

N° déclaration d'activité : 11750896975

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 775 685 621 00 812



Lieu de la formation

Ufcv

18 Rue Catherine Ségurane

06300 NICE

Tél : 04 83 76 09 82

formationpro-paca@ufcv.fr

Descriptif de la formation

Diplôme d'État : Décret n°2006-1418 du 20 novembre 2006, Arrêté du 20 novembre 2006,

Cours par correspondance : non ; Utilisation du multimédia : oui

Formation ouverte à distance : partielle ; Niveau visé : 5

Autorité de certification : sports.gouv.fr

Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ;

Formacode : 440 67 ; ROME : G1204, G1203, K1206 Code RNCP : 4900

Calendrier de la formation (voir ci-après)

Date de début : 22/11/2024.. Date de fin : 30/09/2025

► Enseignement théorique : 750 heures en centre.

► Stage en entreprise/chez l'employeur : 609 heures.

Durée totale de la formation : 1366 heures. Du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00.

Formation en alternance à temps plein en continu.

Parcours partiel : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter.

Engagement qualité des formations

► Certification Qualiopi n°2011_CN_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

► Référencement DataDock

Charte RGPD-Politique de confidentialité consultable sur le site

<https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Cette action de formation bénéficie d'un cofinancement de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Union européenne



Conditions d'accès à la formation

Les candidats au DEJEPS doivent obligatoirement posséder le PSC1 ou équivalent.

Et répondre à l'une des conditions suivantes :

- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau 4 du champ de l'animation : BPJEPS, BEES ;
- Soit être titulaire d'un diplôme homologué de niveau 5 (bac +2) ;
- Soit attester d'un niveau 4 et justifier d'une expérience d'animation de 6 mois minimum (400 h) ;
- Soit justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600 heures minimum : fournir les justificatifs des expériences

& troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référent handicap est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)

Sélections

► Dates : Test écrit le 05/11/2024, oral le 06/11/2024

► Lieu : au centre de formation

► Positionnement et individualisation des contenus en formation : 25, 26, 27 novembre 2024

Coûts

9750 € Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Objectifs et contenus de la formation

► Objectifs :

Concevoir et piloter des projets d'action dans le champ de l'animation sociale et socioculturelle.

► Contenus :

Le DEJEPS est constitué de 4 Unités Capitalisables :

UC 1 : Concevoir un projet d'action :

Analyser les enjeux du contexte professionnel, formaliser les éléments d'un projet et définir les moyens pour sa mise en oeuvre.

UC 2 : Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action :

Animer une équipe de travail et des réunions. Promouvoir les actions programmées. Gérer la logistique des programmes. Animer la démarche qualité.

UC 3 : Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative.

Définir le cadre et conduire des interventions pédagogiques. Encadrer un groupe, mener des apprentissages et évaluer les actions conduites. Organiser des temps de formation.

UC 4 : Animer en sécurité dans le champ de l'animation sociale. Mobiliser les ressources techniques pour des activités sociales. Les institutions. Approche des publics en difficultés. Réaliser les gestes professionnels. Anticiper les risques juridiques et techniques.

Retrait des dossiers de candidature et informations collectives

► Retrait des dossiers et dates informations collectives : à télécharger depuis notre site internet.

► Clôture des inscriptions : 30/10/2024

► Informations collectives : Le 11/09/2024 à 10h00 à la Mission Locale de Nice et les 25/09/2024, 09/10/2024, 23/10/2024 à 10h00 à Ufcv Nice

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

L'action de formation dispose :

- de salles de formation équipées de chaises, de tables et de tableaux ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'un vidéoprojecteur et d'un système de son amplifié pour regarder et/ou écouter des diaporamas, des films (une partie étant des productions interne à l'Ufcv) et des podcasts.

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

Une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés sont utilisés au cours de la formation.

Au cours des regroupements en centre de formation, les stagiaires seront amenés à se rendre dans des structures spécialisées.

De même, au moins une visite en milieu professionnel et deux rencontres avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.

Formation ouverte et à distance (sous réserve)

Une partie des séquences de formation pourront être accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution Tree-Learning).

La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation dématérialisé est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé.

Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la DRAJES.

Au cours de la formation ce livret d'évaluation dématérialisé est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret dématérialisé de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRAJES qui dispose que :

- Les UC1 et UC2 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- L'UC3 s'obtient par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.
- L'UC4 s'obtient par la soutenance d'un dossier devant un jury.

Certification partielle. Les blocs de compétence certifiés et validés par la DRAJES sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier les blocs manquants en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (III et II) et de l'habilitation conférée par la Délégation Régionale Académique de la Jeunesse de l'Engagement et des Sports à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

Planning de la formation

Novembre 2024		Décembre 2024		Janvier 2025		Février 2025		Mars 2025		Avril 2025		Mai 2025		Juin 2025		Juillet 2025		Août 2025		Septembre 2025		
1-nov.		1-déc.		1-janv.		1-févr.		1-mars		1-avr.	C	1-mai		1-juin		1-juil.	C	1-août	E	1-sept.	E	
		2-déc.	C	2-janv.	IF	2-févr.		2-mars		2-avr.	C	2-mai	IF	2-juin	C	2-juil.	C	2-août		2-sept.	E	
		3-déc.	C	3-janv.	IF	3-févr.	C	3-mars	E	3-avr.	E	3-mai		3-juin	C	3-juil.	E	3-août		3-sept.	C	
		4-déc.	C	4-janv.		4-févr.	C	4-mars	E	4-avr.	E	4-mai		4-juin	E	4-juil.	E	4-août	E	4-sept.	C	
		5-déc.	C	5-janv.		5-févr.	C	5-mars	C	5-avr.		5-mai	IF	5-juin	E	5-juil.		5-août	E	5-sept.	C	
		6-déc.	C4	6-janv.	E	6-févr.	E	6-mars	C	6-avr.		6-mai	IF	6-juin	E	6-juil.		6-août	E	6-sept.		
		7-déc.		7-janv.	E	7-févr.	E	7-mars	C4	7-avr.	E	7-mai	IF	7-juin		7-juil.	C	7-août	E	7-sept.		
		8-déc.		8-janv.	C	8-févr.		8-mars		8-avr.	E	8-mai		8-juin		8-juil.	C	8-août	E	8-sept.	C	
		9-déc.	C	9-janv.	C	9-févr.		9-mars		9-avr.	E	9-mai	IF	9-juin		9-juil.	E	9-août		9-sept.	C	
		10-déc.	C	10-janv.	C	10-févr.	E	10-mars	E	10-avr.	C	10-mai		10-juin	C	10-juil.	E	10-août		10-sept.	C	
		11-déc.	C	11-janv.		11-févr.	E	11-mars	E	11-avr.	C	11-mai		11-juin	C	11-juil.	E	11-août	E	11-sept.	E	
		12-déc.	C	12-janv.		12-févr.	E	12-mars	E	12-avr.		12-mai	IF	12-juin	C	12-juil.		12-août	E	12-sept.	E	
		13-déc.	C4	13-janv.	C	13-févr.	C	13-mars	C	13-avr.		13-mai	IF	13-juin	C4	13-juil.		13-août	E	13-sept.		
		14-déc.		14-janv.	C	14-févr.	C	14-mars	C	14-avr.	E	14-mai	IF	14-juin		14-juil.		14-août	E	14-sept.		
		15-déc.		15-janv.	C	15-févr.		15-mars		15-avr.	E	15-mai	IF	15-juin		15-juil.	E	15-août		15-sept.	C	
		16-déc.	E	16-janv.	C	16-févr.		16-mars		16-avr.	E	16-mai	IF	16-juin	C	16-juil.	E	16-août		16-sept.	C	
		17-déc.	E	17-janv.	C4	17-févr.	E	17-mars	E	17-avr.	C	17-mai		17-juin	C	17-juil.	E	17-août		17-sept.	C	
		18-déc.	E	18-janv.		18-févr.	E	18-mars	E	18-avr.	C	18-mai		18-juin	E	18-juil.	E	18-août	C	18-sept.	C	
		19-déc.	E	19-janv.		19-févr.	E	19-mars	C	19-avr.		19-mai	C	19-juin	E	19-juil.		19-août	C	19-sept.	C	
		20-déc.	E	20-janv.	C	20-févr.	C	20-mars	C	20-avr.		20-mai	C	20-juin	E	20-juil.		20-août	C	20-sept.		
		21-déc.		21-janv.	C	21-févr.	C	21-mars	C	21-avr.		21-mai	E	21-juin		21-juil.	E	21-août	C	21-sept.		
22-nov.	C4	22-déc.		22-janv.	C	22-févr.		22-mars		22-avr.	C	22-mai	E	22-juin		22-juil.	E	22-août	C	22-sept.	C	
23-nov.		23-déc.	E	23-janv.	E	23-févr.		23-mars		23-avr.	C	23-mai	E	23-juin	C	23-juil.	E	23-août		23-sept.	C	
24-nov.		24-déc.	E	24-janv.	E	24-févr.	C	24-mars	E	24-avr.	C	24-mai		24-juin	C	24-juil.	E	24-août		24-sept.	C	
25-nov.	C	25-déc.		25-janv.		25-févr.	C	25-mars	E	25-avr.	C	25-mai		25-juin	E	25-juil.	E	25-août	C	25-sept.	C	
26-nov.	C	26-déc.	E	26-janv.		26-févr.	C	26-mars	E	26-avr.		26-mai	C	26-juin	E	26-juil.		26-août	C	26-sept.	C	
27-nov.	C	27-déc.	E	27-janv.	E	27-févr.	C	27-mars	C	27-avr.		27-mai	C	27-juin	E	27-juil.		27-août	C	27-sept.		
28-nov.	C	28-déc.		28-janv.	E	28-févr.	C4	28-mars	C	28-avr.	C	28-mai	C	28-juin		28-juil.	E	28-août	C	28-sept.		
29-nov.	C4	29-déc.		29-janv.	E			29-mars		29-avr.	C	29-mai		29-juin		29-juil.	E	29-août	C	29-sept.	C4	
30-nov.		30-déc.	IF	30-janv.	C			30-mars		30-avr.	E	30-mai	IF	30-juin	C	30-juil.	E	30-août		30-sept.		
		31-déc.	IF	31-janv.	C			31-mars	C			31-mai				31-juil.	E	31-août				

- vacances scolaires
- C centre (09h-13h/14h-17h)
- C4 centre (09h-13h)
- C3 centre (09h-12h)
- E entreprise
- IF fermeture
- jours fériés

Centre	750
Entreprise	609

C 36	C 64	C 88	C 81	C 74	C 84	C 35	C 74	C 28	C 70	C 116
E 0	E 63	E 49	E 56	E 70	E 63	E 21	E 63	E 126	E 70	E 28

DEJEPS DPTR Nice

formation-professionnelle.ufcv.fr

2024-2025

Dossier à retourner complet à l'Ufcv,
avec les pièces à fournir avant le :

30/10/2024

Photo
d'identité
récente

Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté

*** Cocher la case correspondante ** Écrire en CAPITALES**

Session

Diplôme : « Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport – Spécialité : « Animation socio-éducative ou culturelle »

- Mention : * Développement de Projets, Territoires et Réseaux

Lieu : **NICE**

* Parcours complet

* Parcours partiel : renseigner les UC souhaitées :

Identité

* Madame

*Monsieur

** NOM de Naissance		** Prénom	
** NOM marital			
** Adresse			
Code postal		** Ville	
Téléphone mobile		Téléphone fixe	
Adresse mail obligatoire			
Date de naissance		Lieu + N° de département	
Nationalité			
NOM et N° de téléphone mobile de la personne à contacter en cas d'urgence			

N° de sécurité sociale (cpam obligation d'être immatriculé.e en son nom propre)

Plan de financement de la formation

- * Si accord de prise en charge de la part d'un tiers (employeur, Opcv...) joindre une attestation signée de sa part, stipulant le montant de la prise en charge. **Pour les demandeurs d'emploi joindre obligatoirement la fiche d'orientation tamponnée et signée par votre Conseiller en Evolution Professionnelle (Pôle Emploi, Mission Locale, Conseil Départemental, Cap Emploi, PLIE...).**
- * Envisagez-vous d'autres pistes ? Si oui lesquelles et quelles ont été vos démarches ?

.....
.....

Structure de formation en milieu professionnel

Nom :

Coordonnées (adresse complète et téléphone) :

.....
.....

Représentée par (Nom, prénom et fonction dans la structure) :

.....

Tuteur pressenti (nom, prénom, diplôme et fonction dans la structure) :

.....

Pour mémoire : dans le cadre de votre alternance vous devez être accompagné par un tuteur ou un maître d'apprentissage. Ce dernier doit soit posséder une grande expérience dans le domaine professionnel du diplôme, soit être titulaire d'un diplôme de niveau au moins équivalent au diplôme auquel vous vous inscrivez.

Si vous ne possédez pas de structure d'alternance, quelles sont vos pistes de recherche ?

.....
.....

Autorisations

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique sur le fondement de l'article 6.1. du Règlement (UE) 2016/679 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, pour lesquelles vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification. La collecte des données répond à l'obligation légale ou à l'exécution d'une action de formation professionnelle telle que prévue à l'article L. 6313-1 du Code du travail, elles sont nécessaires pour, par exemple, (liste non exhaustive) : l'administration de votre dossier auprès du preneur en charge de votre formation, d'un certificateur. Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces données, ainsi que de celui d'en demander l'effacement, de vous opposer à leur traitement et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable auprès du DPO / Direction de la communication, 140 avenue Jean Lolive Bâtiment C3-Lavoisier 93500 Pantin et/ou communication@ufcv.fr

Notre politique en matière de confidentialité est décrite dans la rubrique "Politique de confidentialité" sur notre site formation-professionnelle.ufcv.fr

J'autorise l'Ufcv à utiliser mes NOMS, adresse, numéros de téléphone et courriel à d'autres fins que celui de la gestion administrative de mon dossier. * Oui * Non

DROIT A L'IMAGE

J'autorise l'Ufcv à utiliser les photographies sur lesquelles j'apparais dans les supports d'information et de promotion des activités de l'Ufcv : catalogues, journal d'information, brochures, affiches, Cd-Rom, sites officiels Ufcv et toute autre publication que l'Ufcv estimera utile à sa communication. * OUI * NON

Engagement

L'Ufcv s'interdit formellement toute cession ou vente de ces données à des tiers.

« **Je certifie exacts et complets** les renseignements me concernant. Et je reconnais avoir pris connaissance et accepté en l'état les Conditions générales de vente de l'Ufcv pour son activité de formation professionnelle ainsi que la Charte des usages numériques à destination des bénéficiaires des actions de l'Ufcv » (documents consultables et téléchargeables depuis le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>).

Fait à _____, le _____

« lu et approuvé ». Signature

Détail des pièces		Cadre réservé à l'Ufcv
*○	Le présent dossier de candidature	○
*○	Une copie recto-verso de votre pièce d'identité	○
*○	Une copie-recto de votre carte vitale et de votre attestation sécurité sociale	○
*○	Pour les demandeurs d'emploi la fiche d'orientation tamponnée et signée Pôle Emploi, Mission locale, Cap Emploi, Conseil Départemental ...	○
*○	Pour les autres situations au regard de l'emploi : le(s) justificatif(s) de votre plan de financement	○
*○	L'attestation de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense pour les personnes de moins de 25 ans et de nationalité française.	○
*○	une copie de votre attestation de formation relative au secourisme : PSC1 ; AFPS ; PSE 1 ; PSE 2 ; AFGSU de niveau 1 ou de niveau 2; STT en cours de validité.	○
*○	une copie de(s) diplôme(s) et/ou brevet(s) et en fonction des prérequis (voir fiche descriptive de l'action de formation)	○
*○	L'attestation de moralité à compléter (formulaire ci-joint)	○
*○	La ou les attestation(s) d'une expérience d'animation de 6 mois minimum (400h) si vous êtes titulaire d'une qualification de niveau 4 (hors champs animation et sport) (modèle en pièce jointe à fournir)	○
*○	L'attestation de 24 mois d'activités correspondant à 1600 heures minimum d'activités si vous ne possédez aucun des diplômes des prérequis (voir fiche descriptive de l'action de formation) (modèle en pièce jointe à fournir complétée des documents de preuves demandés)	○
*○	Votre curriculum-vitae détaillé décrivant vos activités professionnelles et/ou bénévoles	○
*○	Une lettre décrivant vos motivations pour suivre cette formation	○

RAPPEL : La collecte des données répond à l'obligation légale ou à l'exécution d'une action de formation professionnelle. Elles sont nécessaires, par exemple, pour l'administration de votre dossier auprès du preneur en charge de votre formation, d'un certificateur.

Renseignements et démarches

dossier complet à retourner par courrier à :

Ufcv

18 rue Catherine Ségurane 06300 NICE

04.83.76.09.82

OU par courriel : formationpro-paca@ufcv.fr

important : veuillez noter que les convocations et les résultats aux tests d'entrée ne sont envoyés que par email.

Partie réservée à l'Ufcv	
Stagiaire	Financement
N° inscription :	N° de tiers 1 :
N° stagiaire :	N° de tiers 2 :
N° de tiers :	Exigences préalables à l'entrée en formation vérifiées le

VERIFICATION DE LA MORALITE DES PERSONNES ENCADRANT LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Nul ne peut exercer de fonctions auprès des mineurs en « Accueil Collectif de Mineurs (ACM) »

1 / S'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un des délits mentionnés à l'article L.133-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) :

Nul ne peut exploiter ni diriger l'un quelconque des établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le présent code, y exercer quelque fonction que ce soit, ou être agréé au titre des dispositions du présent code, s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour les délits prévus »

- ◇ Des atteintes à la personne ;
- ◇ Des atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne ;
- ◇ De la mise en danger de la personne ;
- ◇ Des atteintes aux libertés de la personne ;
- ◇ Des atteintes à la dignité de la personne ;

2 / S'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de suspension d'exercice (article L.227-10 du CASF).

Dès lors que vous participez à un accueil de mineurs, l'administration procède à la vérification de votre casier judiciaire B2 (via l'application de télé déclaration d'ACM). Vous devez par conséquent bien vérifier avant votre entrée en formation, que votre casier judiciaire ne vous empêche pas de travailler avec des mineurs.

NB : la démarche d'effacement du casier est une démarche personnelle, donc veuillez bien vérifier personnellement que votre casier est vierge

Si vous avez été condamné pénalement même très antérieurement, vous avez la possibilité d'effectuer une demande d'effacement des inscriptions sur le bulletin n°2 du casier judiciaire, via le site du Ministère de la justice et des libertés : <https://teleservices.justice.gouv.fr>

L'effacement du bulletin n°2 emporte automatiquement l'effacement du bulletin n°3 et des interdictions, déchéances ou incapacités résultant de la condamnation.

Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations avant mon entrée en formation

NOM, prénom :

Fait à

Le

Signature :

ATTESTATION JUSTIFICATIVE
D'EXPERIENCE DE 6 MOIS (MINIMUM 400 h) EN ANIMATION¹

Je soussigné(e) (Nom du représentant)

agissant en qualité de (fonction)
.....

représentant légal de l'entreprise :

raison sociale :

adresse :

numéro de siret : code Naf :

Atteste que (Nom du candidat) a effectué
.....heures du au..... au sein de notre
entreprise qualité de :

Animateur/trice professionnel/elle,

Animateur/trice non professionnel/elle,

Dans le cadre de ce poste, les tâches et les missions suivantes ont été réalisées :

.....
.....
.....

auprès du public suivant (préciser le public concerné ainsi que le nombre)

.....

Fait à, le pour servir et valoir ce que de droit.²

Signature du représentant de l'entreprise et cachet

¹ - attestation obligatoire pour les candidats titulaires d'un niveau 4 hors champ de l'animation pour une entrée en formation DEJEPS Spécialité « animation socio-éducative ou culturelle »..

² Pour rappel, selon l'article 441-1 du code pénal, le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende

